# Eaux usées traitées

Réutiliser les eaux usées traitées par les stations d'épuration constitue une solution avantageuse mais encore méconn des collectivités. L'ARPE PACA, en partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale, a organisé une journée dédiée à cette solution d'avenir. H2o janvier 2017.

# EAUX USÉES TRAITÉES

Un atout encore méconnu par les collectivités offrant pourtant de multiples avantages

Sous-exploitées en France, les eaux usées traitées offrent de nombreux avantages, tant environnementaux qu'économiques et financiers, notamment pour l'arrosage de secteurs gourmands en eau comme les zones agricoles, les espaces verts publics ou encore les golfs. D'autres utilisations, actuellement en phase pilote, sont à l'étude. L'Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement de la région Provence-Alpes-Cà te d'Azur - ARPE PACA, en partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), a organisé une journée dédiée à cette solution d'avenir. Retour sur les témoignages de collectivités, bureaux d'étude, organismes de contrà le sanitaire, chercheurs, universitaires et experts en assainissement qui ont fait le point devant plus de 100 élus et techniciens sur les utilisations, les pratiques, les financements et la réglementation.

ARPE PACA

H2o - janvier 2017

Â

Entre expériences réussies et projets vertueux, la réutilisation des eaux usées traitées commence à trouver un écho auprÃ"s des sceptiques. Golfs, aéroports, stations de ski, espaces verts, structures agricoles, etc. : les expérimentations développées en Provence-Alpes-Cà te d'Azur, en Auvergne, en Vendée et surtout dans le reste du monde attestent de l'intérêt de cette solution. La problématique des eaux usées se transforme progressivement en solution innovante pour préserver la ressource en eau. Pourtant, cette réutilisation reste confidentielle et limitée à trÃ"s peu d'usages en France, où seulement 0,1 % du volume global d'eaux usées est traité, ceci en raison notamment d'une réglementation stricte, conçue le souci de protection des populations contre d'éventuels risques sanitaires. Cependant, les analyses pratiquées sur les eaux usées ayant subi un traitement complémentaire pour être réutilisées montrent que leur qualité est systématiquement meilleure que lorsqu'elles sont rejetées dans le milieu naturel aprÃ"s un traitement classique.

La nécessité de développer cette utilisation, dans un contexte de changement climatique, d'économies d'eau et de réduction des rejets potentiellement polluants, encourage l'État à assouplir la réglementation nationale. Ainsi, les projets pilotes peuvent être autorisés pour des utilisations qui dépassent le cadre réglementaire actuel. Par ailleurs, l'encadrement réglementaire, en imposant des niveaux de traitement poussés et une exigence de qualité d'eau trÃ"s élevée - avec une surveillance sanitaire systématique - contribue à lever les freins psychologiques en rassurant les usagers potentiels et encourage le développement des démarches.

## Â

Sans avis favorable de l'Agence régionale de santé, qui gÃ"re le risque sanitaire, les projets sont refusés.

# Dominique MAUMONT

Direction départementale des territoires et de la mer du VarÂ

#### LES ENJEUX

La réutilisation de l'eau usée comme réponse à la préservation des ressources

Les besoins en eau augmentent avec l'accroissement de la population ; il est aujourd'hui impératif de trouver des solutions afin de réduire ou limiter les prélèvements sur la ressource. Réutiliser de l'eau usée traitée offre une séc et une régularité dans l'approvisionnement en eau pour le secteur agricole et peut aussi contribuer à réduire les compétitions entre les différents usages : agriculture, eau potable, structures de loisirs, nettoyage... Rappelons qu'il s'agit d'une ressource de qualité, tant sur le plan agronomique (présence de nombreux nutriments) que sanitaire en raison du traitement poussé imposé par la réglementation. Il n'est d'ailleurs pas rare que l'eau usée traitée soit de meilleure quali que des eaux de surface prélevées pour l'irrigation. Enfin, c'est une pratique qui permet également de réduire les quantités d'eaux rejetées dans le milieu sans avoir subi de traitement complémentaire.

"Dans le monde, 165 milliards de mÃ"tres cubes d'eaux usées sont collectés et traités chaque année dans des stations d'épuration avant d'être rejetés dans le milieu naturel, ce qui représente quotidiennement 150 litres par habitant pour plus d'1 milliard de personnes, celles qui ont accÃ"s à un réseau d'épuration. Et ces eaux-là sont canalisées, on peut dor maîtriser leur qualité, leur rejet et les réutiliser", rappelle Nicolas Roche, professeur à l'Université d'Aix-Marseille.

Le contexte mondial. "À l'échelle mondiale, c'est l'irrigation agricole, les usages communaux et industriels qui sont les utilisations principales des eaux usées traitées. Mais pas seulement, on peut également utiliser cette ressource pour recharger les nappes d'eau souterraines, les rivià res, laver les voiries, produire de la neige artificielle... Ces utilisations ne sont pas développées en France. Nous sommes en retard : moins de 0,1 % d'eaux usées traitées sont réutilisées constate Nicolas Condom, président du bureau d'étude Ecofilae.

Dans le monde, l'irrigation agricole représente 32 % des volumes d'eaux usées traitées réutilisées, l'arrosage des espaces verts et des golfs 20 %, l'industrie 19 %. L'utilisation de l'eau usée traitée pour recharger les nappes phréatiques reste anecdotique avec seulement 2,2 %, tout comme les usages indirects liés à des fins d'eau potable qui ne dépassent pas non plus 2 %. En IsraÃ≪I, l'usine de Shafdan qui traite et purifie les égouts de la région du Dan (englobant Tel-Aviv et la zone centre du pays, cette région est la plus densément peuplée et aussi la plus industrielle du pays) traite chaque année environ 190 millions de mÃ"tres cubes d'eaux usées pour l'irrigation agricole ou des espaces publics. En Italie, à Milan, 90 millions de mÃ"tres cubes d'eaux usées sont traités et réutilisés chaque année pour irrig les riziÃ"res qui produisent un riz de grande qualité. En Espagne, à Vitoria-Gasteiz (Pays basque), 13 millions de mÃ"tres cubes d'eaux usées sont traités et région dispose également capacité de stockage de 7 millions de mÃ"tres cubes, soit 200 jours d'utilisation. À titre comparatif, l'île de Noirmoutier,

qui fait partie des références françaises, réutilise chaque année 350 000 mètres cubes d'eaux usées traitées pour l'irrigation. La Floride reste le leader mondial de la réutilisation des eaux usées avec plus de la moitié des eaux usées produites chaque année qui sont traitées et réutilisées. Selon des données déjà anciennes (2006), 49 % du volume l'eau recyclée va à l'irrigation des espaces verts, 14 % à l'irrigation agricole, 14 % à des usages industriels et 16 % à la recharge de nappes phréatiques.

## Â

La France est trÃ"s en retard aussi bien en termes de volume qu'en termes d'usages. En effet, hormis le secteur agricole et l'arrosage des espaces verts, trÃ"s peu d'autres utilisations, pourtant avantageuses à tous niveaux, sont développées en France, dans le secteur industriel par exemple, alors que cet usage représente un vrai potentiel, simple et géographiquement concentré.

Nicolas ROCHE

Université Aix-Marseille

En France, seulement 0,1 % du volume global d'eaux usées traitées est réutilisé. 65 installations réutilisant leurs eaux usées traitées ont été recensées en 2015 et 2016 par une étude menée par le CEREMA (Centre d'études et d'ex sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). L'irrigation agricole représente à elle seule plus de 50 % des utilisations (33 sites sur l'ensemble du territoire national) et l'arrosage des golfs, prÃ"s de 30 %. L'arrosage des espaces verts est à la traîne : à peine 8 % des cas recensés.

En PACA, environ 332 000 mà "tres cubes sont rÃ@utilisés (de l'ordre de 0,1 % de la production rÃ@gionale). Trois stations d'Ã@puration fournissent de l'eau usée traitée à plusieurs sites, dont un golf, trois communes pour l'arrosage d'espaces verts ainsi qu'un site agricole pour l'irrigation (source : ARPE PACA 2016). Pourtant comme l'explique Gilles Malamaire, de l'ARPE PACA, "le potentiel existe en PACA comme à l'échelle du bassin Rhà ne Méditerranée Corse pour lequel le CEREMA a identifié environ 20 000 hectares de surfaces agricoles proches de stations d'épuration. Ce qui coûte cher, c'est le transfert des eaux et la pose de canalisations pour les acheminer. " Le rà le de l'ARPE est justement d'accompagner les collectivités et les maîtres d'ouvrage dans la définition des besoins et des possibilités qui s'offrent sur leur territoire, possibilités aussi bien techniques que financià "res. Dans un deuxià me temps, l'agence aide également à la rédaction du cahier des charges qui permet de mandater des bureaux d'étude pour concrétiser les projets, en apportant notamment sa connaissance technique de l'assainissement.Â

Un appel à projets de l'Agence de l'eau Rhà ne Méditerranée Corse. Pour développer la réutilisation de l'eau usée tra économiser l'eau et préserver les milieux sensibles, l'Agence de l'eau Rhà ne Méditerranée Corse a lancé un appel à projets sur l'ensemble du bassin. À la clà ture des candidatures, en septembre 2016, 55 projets avaient été dépos©s, d 16 en PACA. 40 % du bassin Rhà ne Méditerranée Corse ont connu des épisodes de pénuries d'eau ; et cette situation va aller s'aggravant du fait de l'accroissement de la population et des changements climatiques, explique François Roberi, de l'Agence de l'eau. En marge de cet appel à projets, l'agence intervient déjà sur les territoires prioritaires, déficitaires en eau ou en équilibre fragile, avec un taux d'aide pouvant aller jusqu'à 50 %. En PACA, les cours d'eau de l'Argens, la Durance, le secteur de la Crau (qui sollicite des eaux provenant du canal de Marseille ou du Verdon) ont ©té classés prioritaires. Cet appel à projets ©largit le soutien aux territoires non déficitaires ou à des projets pilotes permettar de tester des usages encore non prévus par la réglementation. Le taux d'aide est de 50 % mais peut s'élever jusqu'à 80 % dans les zones déficitaires pour une enveloppe financià re globale de7 millions d'euros.

Sur les 16 projets proposés en Provence-Alpes-Cà te d'Azur, 15 ont été retenus (8 projets seront financés à 80 % car situés sur des territoires prioritaires et 7 projets seront financés à 50 %) dont 4 projets pilotes novateurs :

- Aéroport de Nice : utilisation de l'eau usée traitée pour le systÃ"me de climatisation ;
- Station de ski de Valberg : utilisation de l'eau usée traitée pour la production de neige artificielle. Un suivi bactériologique trÃ"s fin accompagnera le projet afin de garantir la qualité de l'eau de sortie ainsi que celle du sol sur lequel cette neige sera projetée ;
- Syndicat intercommunal d'assainissement du bassin Cannois : utilisation de l'eau usée traitée pour le nettoyage des espaces publics et des véhicules de service ;
- SIVOM du littoral des Maures : utilisation de l'eau usée traitée pour le lavage des véhicules communaux.

Les autres projets concernent essentiellement l'arrosage d'espaces verts, de golfs et l'irrigation agricole.

## Â

L'Agence de l'eau soutient la réutilisation des eaux usées parce qu'elle permet d'une part de réaliser des économies d'eau et d'autre part de réduire les rejets, la pollution, dans les milieux sensibles et les zones protégées.

François ROBERI

Agence de l'eau Rhà ne Méditerranée Corse

Sécuriser l'accÃ"s à l'eau pour le secteur agricole. "Dans les Bouches-du-Rhà ne, le département est sécurisé par les prélÃ" vements sur la Durance, nous ne sommes pas en zone déficitaire, on n'a pas de gros manque d'eau mais il reste des points sensibles, notamment sur la Touloubre et l'Arc. On a d'ailleurs subi des tensions sur la ressource en eau pendant l'été 2016 sur ces cours d'eau, et l'irrigation agricole a dû s'arrêter notamment en amont de l'Arc, sur l'Huveaune et à Jouques afin de donner priorité à l'eau potable. Sécuriser l'approvisionnement en eau pour les agriculteurs est essentiel sur notre territoire", explique Lauriane Morel, conseillÃ"re Eau et Environnement à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhà ne.

Les Bouches-du-Rhà ne sont bien desservies par un ensemble de réseaux d'irrigation. D'aprà s le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016, il n'existe aucune zone déficitaire. Cependant, sur certains bassins versants, il est nécessaire d'agir pour préserver les équilibres quantitatifs. L'est du département est desservi par le réseau du canal de Provence et l'ouest bénéficie des canaux de la Durance, notamment pour irriguer la plaine de la Crau et le delta de la Camargue. Toutefois, certains territoires n'ont aucun accà sà l'eau et les agriculteurs sont ici contraints de réaliser des forages ; d'autres territoires connaissent des périodes de tensions sur la ressource, notamment en période d'étiage, mettant en concurrence les différents usages de l'eau : irrigation agricole, eau potable, eau industrielle, activités de loisirs...Â

#### **CUGES-LES-PINS**

Projet d'alimentation d'un canal agricole avec des eaux usées traitées Â

"À Cuges-les-Pins, la commune souhaite redynamiser la zone agricole et trouver une nouvelle ressource en eau. Situés à l'écart des dessertes par canal, les agriculteurs sont contraints d'effectuer des forages trÃ"s profonds qui leur coà » tent trÃ"s cher et dont les prélÃ"vements rentrent en concurrence avec l'alimentation en eau potable. Comment avoir de l'eau pour maintenir, voire développer, l'agriculture constitue une vraie problématique de développement économique d'un territoire", explique Gilles Malamaire, chargé de projet à l'ARPE PACA.

Aujourd'hui, le canal d'irrigation de la commune irrigue 330 hectares avec de l'eau prélevée dans l'Arc, qui en été est majoritairement alimentée par les rejets des stations d'épuration situées en amont (notamment Aix-en-Provence). Les analyses pratiquées à proximité de la prise d'eau du canal d'irrigation montrent que l'eau prélevée dans l'Arc est de qualité moyenne. La réutilisation des eaux usées traitées offrirait sur ce territoire une solution avantageuse aussi bien en termes économiques qu'environnementaux. Elle permettrait, d'une part, de réduire le prélÃ"vement direct dans l'Arc et, d'autre part, d'irriguer avec une eau ayant subi un traitement complémentaire pour un volume annuel de 400 000 mÃ"tres cubes. "L'eau qui sortirait de la station aprÃ"s traitement tertiaire serait de meilleure qualité bactériologique que l'Arc luimãªme", assure Gilles Malamaire. La Chambre d'agriculture et l'ARPE sont parties prenantes du projet dont l'objectif premier est de sécuriser l'irrigation. En effet, les agriculteurs bénéficieraient d'une eau de qualité tout au long de l'anné notamment en période de sécheresse estivale. Cette solution serait également salutaire pour le milieu naturel puisque la quantité d'eau usée traitée rejetée dans l'Arc serait en nette diminution.

#### **GOLF DE SAINTE-MAXIME**

Oubliée, la concurrence avec la consommation humaine

Depuis 2006, les 32 hectares du golf de Sainte-Maxime sont arrosés par de l'eau usée traitée, ce qui a permis d'économiser 12 % d'eau potable et de réduire de moitié les doses de fertilisants utilisés. Les services communaux lui ont emboîté le pas pour l'arrosage des espaces verts.

Suite à l'été 2003, durant lequel la France a connu un épisode de sécheresse extrême, le golf avait subi une forte détérioration de ses pelouses. L'eau utilisée pour l'arrosage était de l'eau potable, ce qui était absurde pour la mairie confrontée un conflit d'usages : l'eau qui partait pour l'arrosage était perdue pour la consommation humaine. La solution de la réutilisation des eaux usées traitées s'est rapidement imposée. Les travaux ont duré un an ; ils ont notamment conduit à la construction de quatre kilomÃ"tres de canalisations. La réutilisation des eaux usées traitées permet aujourd'hui l'irrigation du golf par aspersion (250 000 m3/an) et d'espaces verts communaux en gravitaire (5 000 m3/an).

Le stockage des eaux traitées est situé au cœur du golf, par une retenue collinaire de 10 000 mà "tres cubes (dont 6 000 m3 utilisables). Pour éviter la prolifération des algues et des moustiques, des espà "ces ont été introduites comme les oies bernaches, les carpes amour, les carpes koi. "L'arrosage du golf se fait exclusivement la nuit, de juin à octobre. On utilise 2 200 mà "tres cubes d'eau par nuit en été et 1 000 mà "tres cubes au printemps. Un prélà "vement d'eau est effectué chaque semaine. Une fois par mois, l'agence régionale de santé analyse également l'eau au niveau des arroseurs pour contrà [ler une éventuelle prolifération bactérienne, ce qui n'est jamais arrivé en dix ans. Les analyses sor à la disposition du public à l'accueil du golf", explique Dominique Maffre, green keeper du golf de Sainte-Maxime, qui poursuit : "Avec l'utilisation des eaux usées, on bénéficie d'une ressource illimitée, il n'y a plus aucune restriction d'arrosage et on économise même sur le prix de l'eau, puisque le mà "tre cube d'eau usée traitée nous coà »te 28 centimes contre 80 centimes. On utilise également deux fois moins de fertilisants. En revanche, nous devons tondre les pelouses plus fréquemment en raison de l'azote présent dans l'eau traitée qui accélà "re la pousse du gazon, surtout au

printemps."

Â

## **ÄŽLE DE PORQUEROLLES**

L'initiative pionniÃ"re des vergers du Conservatoire

L'île de Porquerolles, pionniÃ"re en la matiÃ"re depuis 1980, irrigue les vergers du Conservatoire botanique avec des eaux usées traitées et une consommation jusqu'à 300 mÃ"tres cubes par jour en été. Les rejets d'eaux usées en me sont d'autant réduits. L'exemple de Porquerolles est symptomatique des difficultés des hauts-lieux touristiques avec une demande en eau potable exponentielle en période estivale, concomitante avec l'exploitation maraîchÃ"re et l'arrosage des vergers. Chaque jour, 350 mÃ"tres cubes sont pompés dans la nappe phréatique (dont une limitation à 60 m3 pour l'exploitation maraîchÃ"re). Le complément est assuré par une barge qui fait le trajet quotidiennement. DÃ"s 1980, un traitement tertiaire par lagunage a été mis en service avec trois lagunes - deux de 4 000 m2 et une de 2 000 m2 - pour profondeur variant de 30 centimÃ"tres à 1 mÃ"tre. L'ensemble du réseau d'irrigation est entiÃ"rement vidangé une fois par an et les filtres sont nettoyés chaque semaine. Le curage de l'ensemble des lagunes est effectué tous les 6 à 9 ans. "Pour se rendre compte de la qualité de l'eau usée traitée en 2016, les analyses montrent que le taux de bactéries issues de matiÃ"res fécales est quasi systématiquement en-dessous du seuil réglementaire et bien souvent en-dessous des seuils de détection des laboratoires !" précise Daniel Bielmann, chargé de mission Agriculture au Parc national de Port-Cros.

## CAVALAIRE ET LA CROIX-VALMER

Une démarche volontariste visant à diversifier les usages

Les mairies de Cavalaire et de la Croix-Valmer utilisent depuis 2014 de l'eau usée traitée pour arroser une partie de leurs espaces verts et veulent aller plus loin : d'autres utilisations potentielles sont à l'étude. Le SIVOM du littoral des Maures, gérant de la station d'épuration, fournit de l'eau usée traitée pour arroser, au printemps et en été, quatre parcelles d'espaces verts communaux. L'installation permet un potentiel de réutilisation de 200 mÃ"tres cubes par jour. La qualité de l'eau usée traitée est excellente puisqu'elle respecte largement le niveau sanitaire "A".Â

Le niveau sanitaire "A" permet de quasiment tout irriguer : pâturage, cultures maraîchÃ"res, pépiniÃ"res, golfs, espaces verts ouverts au public alors qu'une eau de qualité "D" ne permet que l'arrosage de forÃats d'exploitation avec, qui plus est, un accÃ"s contrà Îé du public pendant les phases d'arrosage. Les eaux de qualité "A" sont obligatoirement analysées une fois par semaine. Le sol est également analysé au minimum tous les dix ans pour vérifier sa capacité à recevoir des eaux usées traitées. Dans le Var, la totalité des eaux usées traitées réutilisées sont de qualité sanitaire "A".

Anticiper la diversification des usages en exigeant dA s le dA part une eau de qualitA sanitaire "A". DA s le dA part, la

qualité de l'eau devait être irréprochable car les usages liés à la réutilisation des eaux traitées étaient trÃ"s sensible l'arrosage des espaces verts et le maraîchage notamment, explique Romain Girard, directeur régional au Cabinet Merlin / groupe EuryÃ"ce, maître d'œuvre de l'opération.Â

La préservation de la ressource locale en eau potable, enjeu prioritaire de la démarche. Avant de monter ce projet de réutilisation des eaux usées traitées, en 2010, les communes de Cavalaire et de la Croix-Valmer se sont d'abord interrogées sur les usages potentiels, leur localisation et leur quantification de façon à analyser les coûts à engager et le dimensionnement des installations à construire. C'est ainsi qu'en 2012, le SIVOM a décidé la création d'une unité capab de fournir quotidiennement 200 mÃ"tres cubes d'eau usée traitée, soit 50 000 m3/an, avec un dispositif de pompage permettant d'alimenter le réseau d'irrigation. L'unité de traitement tertiaire a coûté 500 000 euros, qui ont été financé hauteur de 70 % par l'Agence de l'eau, la Région Provence-Alpes-Cà te d'Azur et le département du Var.

En 2013, un arrêté préfectoral a autorisé l'arrosage des espaces verts et depuis février 2016, le ministère de la Santé autorisé l'utilisation de l'eau usée traitée pour d'autres usages comme le lavage des véhicules et le remplissage des bornes d'hydrocurage (pour le nettoyage des réseaux d'assainissement par exemple). Le dispositif de surveillance des eaux est double : il est assuré quotidiennement par le laboratoire de la station d'épuration et, chaque semaine, par un laboratoire indépendant. L'eau usée traitée est stockée avant arrosage dans une cuve de 25 mètres cubes. "Aujourd'hu nous voulons aller plus loin. Nous espérons obtenir l'autorisation de l'ARS et de la DDTM du Var pour lancer de nouveaux usages identifiés mais non autorisés à ce jour, notamment le nettoyage des voiries, des quais de la déchetterie, de l'aire de carénage des bateaux et le remplissage des citernes incendie", explique Gérard Jacomet, directeur du SIVOM du littoral des Maures.

#### **CLERMONT-FERRAND**

Les eaux usées traitées au service d'un projet global de territoire

À proximité de la station d'épuration de Clermont-Ferrand, une usine de sucrerie avec d'immenses lagunes et des structures agricoles de production de maÃ⁻s-semence sont installées. Pour avoir la possibilité de produire du "maÃ⁻s-semence", il est nécessaire de bénéficier de ressources en eau de façon continue toute l'année. Or, ce territoire est déficitaire en eau.

Depuis 1996, la station d'épuration renvoie les eaux usées traitées dans les lagunes de la sucrerie qui permettent l'irrigation agricole de 700 hectares (maÃ⁻s-semence, blé, betterave), ce qui évite le pompage direct dans les cours d'eau lesquels, de surcroît, ne permettraient d'irriguer que 200 hectares. Grâce à la mise en œuvre de cette démarche de réutilisation, les lagunes sont réhabilitées et retrouvent leur fonction d'espaces de stockage. Des études épidémiologiques sont pratiquées régulièrement afin de contrôler le milieu. La pêche est maintenue dans les cours d'eau et l'agriculture peut se développer puisque l'irrigation ne pose plus de problème.Â

"La valeur du projet est positive : entre les coûts évités et les gains de production, les agriculteurs ont gagné prÃ"s de 6 millions d'euros et la sucrerie 9 millions d'euros. La collectivité avait, dÃ"s le départ, une vision claire de la rentabilité globale du projet. C'est en adoptant une logique territoriale sur cette démarche de réutilisation des eaux usées traitées, en prenant en compte les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques qu'on arrive à atteindre des niveaux de rentabilité intéressants. Un projet ne peut fonctionner que s'il est rentable. C'est notamment l'objet des études d'analyses des coûts et bénéfices", explique Nicolas Condom (Bureau d'étude Ecofilae).Â

# Un site expérimental grandeur nature

"Le principe de précaution n'est pas forcément à appliquer dans ces démarches car l'eau traitée réutilisée est souve bien meilleure qualité que l'eau de riviÃ"re et systématiquement meilleure que les eaux issues de stations d'épuration classiques, car l'eau subit un traitement tertiaire", constate Bruno Molle, responsable de la plateforme de recherche et d'expérimentation en Sciences et Technologies d'irrigation à l'IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture).

L'IRSTEA travaille sur l'eau d'irrigation et les différents types d'irrigation afin de permettre une analyse trÃ"s fine pour la recherche d'éventuels agents bactériologiques et pathogÃ"nes. À Agropolis (Montpellier) une équipe, composée de 16 chercheurs, ingénieurs et étudiants en thÃ"se, pratique des tests en laboratoire et des expérimentations sur les équipements d'irrigation en travaillant sur des parcelles de 3,5 hectares. Mais une étude à taille réelle est également conduite à Murviel-lÃ"s-Montpellier : le site expérimental est constitué d'une station de lagunage et d'une parcelle agricole. Le programme de recherche vise à :

- adapter le traitement des eaux usées en sortie de station d'épuration à des usages d'irrigation et de rejet ;
- optimiser l'efficacité des systÃ"mes d'irrigation ;
- valoriser les eaux usées traitées d'un point de vue agronomique ;
- maîtriser les risques sanitaires et environnementaux (survie des agents pathogà nes dans les systà mes d'irrigation, l'atmosphà re ou le sol, suivi de polluants émergents).

L'IRSTEA opÃ"re par injection de virus non infectieux dans un systÃ"me d'irrigation en goutte-à -goutte et par aspersion sur des cultures. Différentes orientations de jets et différentes pressions sont testées. Les mesures sont effectuées jusqu'à 50 mÃ"tres de l'arroseur et la quantité d'eau tombant au sol est alors inférieure à 0,1 millilitre par mÃ"tre carré et par heure. La probabilité de contact et/ou d'ingestion de pathogÃ"nes est donc quasi-nulle.

# UN CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

qui évolue avec le développement des pratiques

Le risque bactérien, parasitaire et viral provient de la contamination microbiologique éventuelle des eaux usées. Il est donc nécessaire de protéger les personnes potentiellement exposées : les travailleurs exposés ou manipulant les récoltes, les consommateurs de produits issus de cultures irriquées, le public des espaces verts, forêts, etc. et bien sûr les riverains. "C'est le danger potentiel de l'exposition directe qui a dirigé les principes de la réglementation", reconnaît Laurent Poumarat de l'Agence régionale de santé. "La présence de bactéries issues de matiÃ"res fécales (escherichia coli et entérocoques notamment) dans les eaux est significative parce qu'elle est un indicateur de la présence de toute une myriade d'autres germes. Dans le cas du nettoyage des voiries par exemple, il y a aspersion des eaux usées donc pénétration de gouttelettes dans les espaces urbains. Étant hors de question d'exposer la population à des gouttelettes d'eau contenant potentiellement des agents pathogà nes, il est donc nécessaire d'empà cher tout contact direct avec la population et de garantir des usages qui permettent de prouver qu'il n'y a pas de conséquences sanitaires." Dans la pratique du lavage des voiries, les agents pathogà nes que l'on retrouve aux environs des zones de nettoyage sont la plupart du temps ceux qui étaient déjà présents sur la voie avant l'utilisation de l'eau usée traitée. Il est donc importan connaître la façon dont on peut maîtriser ce type de pratiques pour limiter la remise en suspension de pathogÃ"nes. "Le but de toute cette réglementation est aussi de préserver la chaîne de responsabilité, des services de l'État à la collectivité qui met l'outil en place, et c'est aussi pour cela que la France est en retard sur la réutilisation des eaux usées traitées", constate Laurent Poumarat.

Les premières recommandations datent de 1991 mais c'est en 2009 que la réglementation française a abordé précisément la problématique de la récupération et de la réutilisation des eaux pluviales et des eaux usées avec la Grenelle 1. Le Plan national d'adaptation au changement climatique inscrit également ces nouvelles pratiques dans le but de développer les économies d'eau et assurer une meilleure efficience de l'utilisation de l'eau. L'objectif est double, d'une part, économiser 20 % de l'eau prélevée d'ici 2020 et, d'autre part, soutenir, en particulier dans les régions déficitaires, la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts. Celle-ci doit être envisagée avec des précautions strictes et différents suivis aux niveaux environnemental, agronomique et sanitaire.

DÃ"s 2009, le ministÃ"re de la Santé s'est donc positionné donc en faveur de la réutilisation des eaux usées mais avec une limite sur l'aspersion : suite aux premiÃ"res expertises de l'AFSSA (Agence française de sécurité sanitaire des aliments) et de l'AFSSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail), les collectivités qui désiraient mettre en place un systÃ"me d'irrigation par aspersion devaient au préalable monter un projet pilote pendant six mois, soumis à l'évaluation des services de l'État. Sans garantie d'aboutissement, trÃ"s peu de collectivités se sont lancées.

L'arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts, modifié par l'arrêté du 25 juin 2014 redéfinissant les conditions d'usage de l'aspersion et, plus récemment, une instruction interministérielle d'avril 2016, ont redéfinit le cadre de la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts. Le nettoyage (voiries, ouvrages, véhicules...) à l'intérieur d'une station d'épuration n'est pas soumis à autorisation préfectorale. Concernant le nettoyage des espaces publics, il n'existe, à l'heure actuelle, aucun encadrement général et les autorisations sont délivrées au cas pas cas. Pou les utilisations innovantes et expérimentales, les autorisations sont également délivrées selon la nature du projet. "Il existe aujourd'hui des usages non réglementés par le ministÃ"re, notamment dans le cadre des usages urbains comme le lavage de bateaux, de quais, de voiries, des aires de carénage. Ça ne veut pas dire que c'est interdit. Ce qui est encadré, c'est l'information aux usagers, qui doit être accessible et transparente", précise Dominique Maumont (DDTM du Var).Â

# AFFAIRE DE SÉMANTIQUE

Mais de moins en moins de sites industriels et de plus en plus de stations d'épuration

"La sémantique pose problÃ"me, le terme "eau usée traitée" rassemble seulement 10 % d'adhésion, alors que le terme "eau purifiée", qui signifie exactement la même chose, remporte 70 % d'adhésion. Pour faire évoluer les pratiques, il faut se placer dans la logique du consommateur et non pas dans une logique d'ingénieur. Il faut impérativement passer sur un label plus positif", note Nicolas Condom (Ecofilae). "La réglementation évolue, une réflexion est actuellement en cours sur des systÃ"mes où la station d'épuration n'est plus considérée seulement comme l'endroit où on traite les eaux usée mais comme un véritable site industriel de valorisation globale. Autour des villes, on a de moins en moins de sites industriels mais de plus en plus de stations d'épuration !" renchérit Nicolas Roche (Université Aix-Marseille).

D'une maniÃ"re générale, on ne note pas de développement bactériologique dans les stockages ouverts comme les lacs artificiels, les lagunes. En Caroline du Nord, aux États-Unis, un site expérimental a été construit afin que les scientifiques puissent étudier les impacts de ces espaces de stockage à ciel ouvert sur la biodiversité et l'accumulation des polluants. L'aménagement coûte entre 40 et 50 dollars au mÃ"tre carré; à cÃ′té des espaces agricoles, des promenades et des zones de footing ont été aménagés. Là où il n'y avait rien, et surtout pas d'eau, il y a maintenant des activités et de la richesse.Â

Un exemple qui devrait inspirer les oléiculteurs des Baux-de-Provence. Ils souhaitent passer à l'irrigation dÃ"s l'année prochaine. Le coût de la mise en place d'une technique de réutilisation des eaux usées pourrait être aisément amorti ca l'huile d'olive est un produit à haute valeur ajoutée. â–" Â

Â

## ResSources

L'Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement - ARPE PACA, fut la premià re agence pour l'environnement créée en France puisque dà s 1979, la Région Provence-Alpes-Cà te d'Azur et les départements priren l'initiative de s'associer au sein d'un syndicat mixte ayant pour vocation d'accompagner et d'apporter une assistance technique aux collectivités territoriales, aux établissement publics et à l'ensemble des acteurs socio-économiques et associatifs. L'ARPE intervient en complémentarité des politiques régionales et départementales.Â

En matià re d'assainissement, l'ARPE a entamé en 2005 une mission d'évaluation des techniques innovantes : filtres plantés de roseaux, lits de séchage plantés de roseaux, zones de rejet intermédiaire, traitement biologique compact, bioréacteurs à membranes.

ARPE PACA